

COMITÉS D'ENTREPRISE,  
ASSOCIATIONS,  
INSTITUTIONNELS & PROFESSIONNELS

# TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES  
AU 01/01/2020

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.

**SBE**  
BANQUE  
POPULAIRE



# SOMMAIRE

<b>OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	<b>3</b>
• Ouverture, transformation, clôture	3
• Relevés de compte	3
• Tenue de compte	4
• Services en agence	4
• Prestations de base	5
<b>BANQUE À DISTANCE</b>	<b>6</b>
• Par Internet	6
• Par téléphone	6
• Par télétransmission (échanges de données informatisées)	6
<b>OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	<b>7</b>
• Cartes	7
• Services liés à la carte bancaire	7
• Virements SEPA	8
• Prélèvements SEPA/TIPSEPA	9
• Chèques	9
<b>OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT</b>	<b>10</b>
• Contrat carte bancaire commerçant	10
• Solutions d'encaissement à distance	10
• Virements SEPA	11
• Prélèvements SEPA/TIPSEPA	11
• Chèques	11
• Effet de commerce	11
<b>IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	<b>12</b>
• Commission d'intervention	12
• Opérations nécessitant un traitement particulier	12
• Incidents de paiement	12
<b>DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	<b>13</b>
• Découvert	13
• Commissions liées au découvert	13
• Financement du cycle d'exploitation	13
• Prêts et crédits	13
<b>GESTION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>14</b>
• Épargne bancaire	14
• Placements financiers	14
<b>OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL</b>	<b>16</b>
• Change	16
• Opérations par carte bancaire	16
• Paiement à destination de l'étranger (IMPORT)	16
• Règlement à destination de l'étranger (EXPORT)	17
<b>RÉSOUTRE UN LITIGE</b>	<b>18</b>

Ce document, disponible sur notre site internet : [www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr), est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2020

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

*Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il sont exprimés en euros TTC.*

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	GRATUIT
Services Bancaires de Base	

(service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) GRATUIT

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

## Relevés de compte

Relevés de compte (sur support papier)		
• Mensuel		GRATUIT
• Tous les 10 jours	par an	50,00
• Bimensuel	par an	25,00
• Historique mensuel	par an, frais d'envoi inclus	50,00
• Après chaque opération	par relevé, frais d'envoi inclus	3,00

### Duplicata de relevé délivré en agence

• Relevé en cours ou dernier relevé	par relevé	15,00
• Relevé antérieur	par relevé	20,00

Information sur écriture de relevé de compte par demande 5,00

### Récapitulatif de frais

• Facture professionnelle mensuelle	GRATUIT
• Relevé Annuel des Frais	GRATUIT
• Relevé annuel de frais d'encaissement par carte	GRATUIT
• Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte	GRATUIT

## Dates de valeur (hors opérations à l'International)

Versement ou retrait d'espèces en agence J<sup>(1)</sup>  
Pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence

Remise de chèque(s) à l'encaissement J+1 ouvré<sup>(3)</sup>

Paiement de chèque J<sup>(1)</sup>

### Virement, en jours ouvrés<sup>(2)</sup>

• Réception d'un virement	J <sup>(1)</sup>
• Émission d'un virement SEPA	J <sup>(1)</sup>

(1) J : jour de comptabilisation sur le compte client.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédité le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(3) Après 16h, la valeur est de J+2 ouvrés.

## Prélèvement, en jours ouvrés<sup>(2)</sup>

- Prélèvement débité **J<sup>(1)</sup>**
- Prélèvement encaissé **J<sup>(1)</sup>**

## Effet de commerce

- Remis à l'escompte **J<sup>(1)</sup>+1** **calendaire**
- Remis à l'encaissement **J<sup>(1)</sup>+4** **calendaires**  
*Par rapport à la date d'échéance, avec un minimum de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres.*
- Effet domicilié **J<sup>(1)</sup>-1** **calendaire**

## Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :

- Chèque remis à l'encaissement **10 jours ouvrés**

(1) J : jour de comptabilisation sur le compte client.

## Tenue de compte

Frais de tenue de compte Entreprises *par trimestre* **84,00**

Frais de tenue Professionnels et TPE *par trimestre* **52,37**

Frais de tenue de compte Associations *par trimestre* **12,00**

Frais de tenue de compte inactif *par an* **30,00**  
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) dans la limite du solde créditeur du compte

Commission de mouvement **0,05% à 0,20%**  
*Minimum perçu (par arrêté)* **12,64**

*Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais)*

### Port et frais Entreprises (ou commission sur écritures)

*Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures).*

- Le feuillet **2,70**
- Minimum perçu *par trimestre* **20,47**

### Port et frais professionnels (ou commission sur écritures)

*Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confié (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures).*

- Le feuillet **2,86**
- Minimum perçu *par trimestre* **21,61**

Commission d'actualisation *par an, à partir de* **216,00**

*Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative, informatique et juridique de dossier portant sur un découvert, une autorisation d'escompte commercial, un crédit permanent.*

Frais de modification de pouvoirs **18,00**

Frais pour conservation d'avoirs sur compte avec adresse inconnue *par an* **30,00**

## Services en agence

### Retrait d'espèces en agence, avec ou sans émission de chèque

*Uniquement dans les agences où ce service est disponible.*

- Avec une carte de retrait unique **GRATUIT**

Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire **14,00**

Commande de fonds avec transporteur (sur demande) **150,00**

Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client) **18,00**

Délivrance d'un BIC-IBAN **GRATUIT**

Destruction de chéquier non remis **15,00**

Enregistrement d'un changement d'adresse	GRATUIT
Frais de recherche de documents ( <i>hors relevé de compte</i> )	30,00
Demande de renseignements destinés au contrôle des sociétés (Audits, lettre aux Contrôleurs comptables, Commissaires aux comptes)	190,00

## Les Prestations de base\*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

– l'ouverture et la clôture du compte, – la tenue du compte,	GRATUIT Tarif standard <i>(indiqué dans la brochure)</i>
– un changement d'adresse par an, – la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, – la domiciliation de virements bancaires, – l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, – l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	GRATUIT GRATUIT GRATUIT Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i>
– les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, – des moyens de consultation à distance du solde du compte, – les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, – une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i> Tarifs standards <i>(indiqué dans la brochure)</i>

\*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

# BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

## Par Internet<sup>(1)</sup>

### SBConnect

Permet de consulter et de suivre le compte, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des chèquiers ou d'imprimer des RIB.

#### Abonnement à des services de banque à distance

- Associations et professionnels par trimestre **3,00**
- Entreprises par mois **1,00**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

#### Frais d'utilisation des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Option « La Bourse en ligne » **GRATUIT**
- Option « Module Flux »
  - Opérations de virements par trimestre **36,00**
  - Opérations de virements et de prélèvements par trimestre **43,20**

### TransBred.com (hors coût du certificat numérique)

Outil de communication permettant : le suivi et la gestion du compte professionnel, la saisie de remises de prélèvements ou de LCR, la saisie de remises de virements SEPA, le traitement de fichiers d'opérations initiés depuis des outils comptables.

#### Abonnement mensuel

**NOUS CONSULTER**

### Certificat électronique Mercantéo<sup>(2)</sup>

**NOUS CONSULTER**

Certificat permettant de sécuriser les échanges et signer des ordres à distance.

(2) Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat.

## Par téléphone

### Frais d'utilisation des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

#### Serveur vocal Tonalité Plus

- Composez le **0 897 652 200** **Service 0,60 € / min + prix appel**

### Frais d'utilisation des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

#### SMS +

- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par SMS reçu **0,50**  
(hors surcoût selon opérateur)

## Par Télétransmission<sup>(1)</sup>

(échanges de données informatisées)

### Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)

Contrat d'accès au service d'échange informatisé de données lorsque vous êtes en relation avec la SBE, la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

#### • Abonnement mensuel

**NOUS CONSULTER**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

# OPÉRATION DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Cartes

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

### Carte de retrait

Cotisation carte de retrait SBE

GRATUIT

### Carte de débit à autorisation systématique

Cotisation Visa Électron, à débit immédiat

39,00

### Cartes de paiement

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisation annuelle <sup>(1)</sup>	Débit immédiat	Débit différé
Visa Classique (plus commercialisée courant 2020)	48,00	48,00
Visa Gold Business (disponible courant 2020)	140,00	140,00
(1) Le 1/2 tarif est appliqué à partir de la 6 <sup>e</sup> carte de même nature sur le même compte.		
Cotisation annuelle Mission Plus	Débit immédiat	Super différé
Carte affaire Mission Plus Visa (plus commercialisée)	66,00	66,00

Mission Plus est une solution de règlements et de gestion de frais professionnels qui s'adresse aux PME/PMI, Entreprises, Comités d'Entreprises, Associations, Institutionnels, pour les collaborateurs.

Frais liés à la carte Missions Plus

NOUS CONSULTER

## Services liés à votre carte bancaire

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Confirmation de code confidentiel	par demande	8,00
Modification du plafond de paiement ou de retrait de votre carte (Cartilis)		
• au guichet de votre agence et auprès de votre conseiller SBE		10,00
• depuis votre espace de banque en ligne SBConnect		GRATUIT
Refabrication de carte bancaire avant échéance		
• en cas de dysfonctionnement		GRATUIT
• en cas de détérioration par le client		15,00
Paiement sans contact		GRATUIT
Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés par Internet	par an	13,00
Retrait d'espèce en euros au guichet d'un autre établissement		19,00
Retrait d'espèces en euros au distributeur automatique de billets SBE et Banque Populaire		GRATUIT
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (D.A.B.) d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)		
• avec la carte Visa Gold Business		GRATUIT
• avec les autres cartes, à compter du 3 <sup>e</sup> retrait dans le mois		1,20

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Retrait d'espèces en devises au D.A.B. d'un autre établissement de la zone euro

- commission fixe
- + commission proportionnelle au montant retiré

**2,90**  
**+1,50 %**

### Paiement par carte bancaire

- en euros, zone EEE
- en devises, zone EEE

**GRATUIT**  
**2,50 %**

### Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement en devises

(voir rubrique "Opérations bancaires à l'International").

### Paiement par carte bancaire en devises

(voir rubrique "Opérations bancaires à l'International").

## Virements SEPA

Pour les virements en devises ou en euros impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux "Opérations bancaire à l'International".

### Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte SBE

- Frais par virement occasionnel ou permanent

**GRATUIT**

### Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement

- Frais par virement occasionnel
  - au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB) **5,00**
  - par Internet (sbeconnect.fr) **GRATUIT**
- Frais par virement permanent
  - au guichet de votre agence (avec BIC-IBAN/RIB) **1,45**
  - par Internet (sbeconnect.fr) **GRATUIT**

### Frais de mise en place d'un virement permanent

**GRATUIT**

### Émission d'un virement SEPA Instantané

(Instant Payment)

par virement

**1,02**

### Frais par virement sur "liste papier"

**9,00**

### Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients

**6,11**

### Frais par virement de trésorerie

**15,00**

### Vircom télétransmis

- Frais par virement (hors frais de timbre)

**0,82 à 1,71**

### Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre

- Par fax télétransmis

**8,55**

### Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis

**6,11**

### Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom

**15,20**

### Demande de retour de fonds sur virement émis à tort

(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)

- Entreprises
- Professionnels

**7,80**

**6,00**

## Prélèvements SEPA et TIPSEPA

### Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

**GRATUIT**

### Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B

- Création et modification
- Suppression

par créancier

**15,60**  
**GRATUIT**

### Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE)



€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

Frais pour liste blanche sur prélèvement

- Création et modification
- Suppression

par créancier

**15,60**  
GRATUIT

Sélection de créanciers non-autorisés à prélever

Frais pour liste noire sur prélèvement

**15,60**

Frais d'opposition à un prélèvement SEPA

L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).

**15,60**

Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA

L'opposition a une durée de 3 mois (retrait du consentement).

**15,60**

## Chèques

Paiement de chèque

GRATUIT

Frais d'envoi de chéquier, en courrier

- Simple
- Recommandé simple

**3,50**  
**10,00**

Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger

Frais de renouvellement personnalisé de chéquier

**2,00**

Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques  
avec renouvellement automatique

GRATUIT

Frais d'émission d'un chèque de banque

**16,00**

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur

**21,00**

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

**10,00**

Destruction de chéquier non réclamé

**15,00**

# OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Contrat carte bancaire commerçant

Adhésion au contrat carte bancaire	<b>GRATUIT</b>
Terminal de paiement Électronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	<b>NOUS CONSULTER</b>
Frais d'initialisation du TPE	<b>54,00</b>
Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	<b>NOUS CONSULTER POUR UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE</b>
<b>Options d'équipement du TPE</b>	
<b>AMEX</b>	
• Frais d'installation logiciel	<b>GRATUIT</b>
- Non affilié	<b>54,00</b>
- Déjà affilié	
• Offre Bienvenue	<b>GRATUIT</b>
- Les 6 premiers mois	<b>NOUS CONSULTER</b>
- À compter du 7 <sup>e</sup> mois	
<i>Commission en fonction du Chiffre d'Affaires</i>	
Paiement en N fois	<b>NOUS CONSULTER</b>

## Solutions d'encaissement à distance

### Cyberplus Paiement ACCESS

*Une solution d'encaissement à distance pour des ordres reçus par fax, téléphone, courrier ou mail.*

• Frais d'installation pour les Associations et Professionnels	<b>90,00</b>
• Frais d'installation pour les Entreprises	<b>180,00</b>
• Abonnement mensuel	<b>12,00</b>
• Frais à la transaction <i>maximum</i>	<b>0,18</b>

### Cyberplus Paiement NET Simplifié

*Une solution d'encaissement des paiements par carte bancaire réalisés depuis un site marchand.*

• Frais d'installation pour les Associations et Professionnels	<b>180,00</b>
• Frais d'installation pour les Entreprises	<b>300,00</b>
• Frais à la transaction <i>maximum</i>	<b>0,18</b>
• Abonnement mensuel	
- BRED Essentiel	<b>30,00</b>
<i>Comprend l'email de confirmation du paiement et la surveillance du risque de fraude</i>	
- BRED Croissance	<b>20,40</b>
<i>Le package des principaux moyens de paiements</i>	
- BRED Sérénité	<b>18,00</b>
<i>Le package des rapprochements bancaires et des impayés en mode visuel</i>	

### Paiement Express

*Paiement express est une offre d'acceptation de paiement en ligne par Carte bancaire. Elle s'adresse plus particulièrement à nos clients qui ne disposent pas d'un site internet marchand et qui souhaitent pourtant encaisser des paiements par carte bancaire, à distance et dans un mode sécurisé (3D-secure)*

• Frais d'inscription par SIRET	<b>50,00</b>
<i>Paiement express + mail de confirmation de paiement</i>	
• Abonnement mensuel	<b>12,00</b>
• Options	
- Formulaire hébergé	<b>10,00</b>
- Cartes privatives	<b>5,00</b>

## Virement SEPA

### Réception d'un virement SEPA

- Virement occasionnel ou permanent

**GRATUIT**

## Prélèvement SEPA et TIPSEPA

### Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA

**42,00**

### Frais par paiement d'un prélèvement SEPA et d'un titre interbancaire de paiement (TIPSEPA)

**GRATUIT**

### Frais d'avis de prélèvement en fonction du support

- Par avis
  - liste papier **9,00**
  - télétransmission **0,48**
- Périodique géré par la SBE (*uniquement prélèvement*) **1,34**

## Chèque

### Remise de chèque(s)

**GRATUIT**

### Remise de chèques non conformes

*par remise*

**6,25**

### Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise

**15,00**

## Effet de commerce

### Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports

- Télétransmission
  - par effet non circulant **0,73**
  - par bordereau **6,03**
- Support magnétique
  - par effet non circulant **0,79**
  - par bordereau **10,41**
- Support papier
  - par effet non circulant **6,11**
  - par bordereau **13,41**

### Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation

**22,80**

# IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Commission d'intervention

**Commission d'intervention** par opération **10,44**

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €.

## Opérations nécessitant un traitement particulier

**Frais par saisie administrative à tiers détenteur**  
• Commission proportionnelle en % du montant dû maximum **10 %  
83,33**

**Frais par saisie attribution** **83,33**

## Incidents de paiement

### Incidents liés au chèque

**Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision** **15,00**

**Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**

- Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **20,00**
- Chèque d'un montant supérieur à 50 € **40,00**

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation.

**Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques** **37,00**

**Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque** **GRATUIT**

**Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf sans provision)** **16,00**

### Incidents liés aux virements et prélèvements

**Frais de rejet de virement, prélèvement TIPSEPA ou télérelèvement, pour défaut de provision**

- Montant de l'opération < 20 € **MONTANT DU PRÉLÈVEMENT**
- Montant de l'opération ≥ 20 € **20,00**

Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

**Frais d'avis de prélèvement retourné impayé** **18,00**

### Incidents liés à la carte

**Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive** **GRATUIT**

**Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque** **GRATUIT**

**Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :**

- Notification d'opposition pour utilisation abusive **15,50**

### Incidents liés à l'effet de commerce

**Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision** **31,50**

**Frais de restitution d'une LCR papier impayée** **21,60**

**Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé** **22,80**

### Incidents liés au découvert

**Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé** **25,00**

# DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Découverts

Découvert en compte convenu et confirmé par écrit :

- Intérêts débiteurs personnalisés **TBC + 3 à 6 %**
- Commission de confirmation **0,60 %**  
avec un minimum perçu de **60,00**

Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu

**NOUS CONSULTER**

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

**3,00\***

Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé.

\*Non compris dans le TAEG.

## Commissions liées au découvert

Commission de plus fort découvert

**0,25 %**

Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs.

Commission d'immobilisation trimestrielle

**25 %**

Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre.

En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant :

- plus de 15 jours / trimestre en cas d'un arrêté trimestriel
- plus de 5 jours / mois en cas d'un arrêté mensuel

## Financement du cycle d'exploitation

### Cautions bancaires

Cautions

- Commission forfaitaire d'établissement de l'acte :
  - simple **70,00**
  - complexe (sur mesure) **160,00**

Minimum de perception sur commission proportionnelle

**54,84**

Commission de confirmation ou d'engagement

- Perçue sur le montant de l'engagement **1,20 %**

## Prêts et crédits

Prêt d'équipement

**NOUS CONSULTER**

Commission de réalisation :

- Frais de dossier *en % du capital emprunté* **1,44 %**

### Garanties possibles en fonction des prêts

Frais liés à la constitution des garanties *à partir de* **75,00**

### Autres prestations liées aux crédits

Copie d'un contrat prêt/crédit **31,95**

Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance, etc.) **31,95**

Réédition du tableau d'amortissement **35,00**

Main levée de garantie **266,33**

Frais d'information annuelle des cautions *par lettre* **62,27**

Main levée des cautions *minimum* **0,12%**  
**25,00**

Frais d'information incident de remboursement (FICP) *par lettre* **13,00**

Décompte de remboursement anticipé **GRATUIT**

Frais d'avenant *minimum* **264,00**

# GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Épargne bancaire

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

## Épargne disponible

Compte sur Livret, Livret Plus

NOUS CONSULTER

Livret A

NOUS CONSULTER

## Épargne moyen / long terme

CAT, CAT Fidélis

NOUS CONSULTER

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

## Placements Financiers

### Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés. Dans ce cadre, la SBE peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

### Transactions

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris.

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA

GRATUIT

Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique

(Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles)

• Ordre exécuté transmis par Internet

(SBEConnect - option "La Bourse en ligne")

- Commission proportionnelle

0,524 %

- Minimum de perception

8,00

(titres au porteur)

• Ordre sur le Marché obligataire

NOUS CONSULTER

- Ordre exécuté transmis par Internet

› Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €) à partir de

0,796 %

› Commission fixe

7,27

- Ordre exécuté transmis en agence

ou via un conseiller commercial

› Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €) à partir de

0,995 %

› Commission fixe

9,07

• Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD)

0,72 %

Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur.

Droits, Bons de souscription

NOUS CONSULTER

• Ordre exécuté transmis par Internet :

- Commission proportionnelle

0,524 %

- Commission fixe

7,03

• Ordre exécuté transmis en agence ou via un conseiller commercial

- Commission proportionnelle

1,190 %

- Minimum de perception

par ordre

6,06

Reports (par position prorogée)

• Commission proportionnelle

1,020 %

• Commission fixe

9,07

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

<b>Souscription d'OPC</b> (Organisme de Placement Collectif - SICAV, FCP)		
• Banque Populaire		GRATUIT
• Autres établissements		80,00
<b>Autres opérations sur titres</b> (augmentation de capital, dividende en action sur Euronext)		
• Commission proportionnelle		1,80%
	minimum	7,69
	maximum	100,70
<b>Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger</b>		<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Intervention sur titres non cotés (inscription ou cession de ligne)</b>		<b>162,00</b>
<b>Droits de garde</b>		
Les titres émis par la SBE et les Banque Populaires, les actions Natixis, les parts de FCPI, SCPI		GRATUIT
<b>Autres Titres</b>		
• Commission proportionnelle <sup>(1)</sup>		
- jusqu'à 50 000 euros		0,270 %
- pour la partie de 50 001 à 150 000 euros		0,220 %
- pour la partie supérieure à 150 000 euros		0,100 %
<small>(1) Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA), sur valorisation au 31 décembre.</small>		
<b>Frais fixes par ligne</b>		
• Titres au porteur cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles), déposés en Euroclear		4,60
• Autres titres (nominatifs, déposés à l'étranger...)		14,36
<b>Frais de perception par compte titres ordinaire ou PEA</b>		
	minimum	29,60
	maximum	1 542,17
<b>Titres bénéficiant d'un mandat de gestion</b>		<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Frais de transfert d'un compte titres ordinaire, PEA</b>		
Frais de transfert de compte titre ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne)		
• Sur titres déposés en Euroclear France		12,25
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris)		108,00
- Minimum facturé par compte titres ordinaire		60,49
<b>Frais de transfert de PEA vers un établissement autre qu'une Banque Populaire</b>		
		72,00
	+ par ligne	12,25
<b>Frais d'attestation fiscale</b>		
Sur titres étrangers détenus à l'étranger	par ligne	84,00
Sur titres étrangers détenus en ESES <sup>(1)</sup>	par ligne	180,00
<small>(1) Euroclear Settlement of Euronext Securites (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)</small>		

# OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Change

### Achat ou vente de devises au comptant

• Commission de change		<b>0,05 %</b>
- Inférieur à 80 000 €		<b>0,027 %</b>
- Supérieur ou égal à 80 000 €	<i>minimum</i>	<b>17,00</b>

## Opération par carte bancaire<sup>(1)</sup>

### Retrait d'espèce en devises<sup>(2)</sup>

• À un distributeur automatique de billets (DAB)		<b>3,10</b>
- Commission fixe		<b>2,50 %</b>
- + Commission proportionnelle		

*Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.*

### Païement par carte bancaire

• Commission proportionnelle sur le montant de la transaction		<b>2,15 %</b>
- En euros, hors zone EEE		<b>2,50 %</b>
- En devises <sup>(2)</sup>		

<sup>(1)</sup> Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE

<sup>(2)</sup> L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa ou MasterCard au jour du traitement de l'opération.

## Païement à destination de l'étranger - IMPORT

### Virement international émis, hors SEPA

• Commission de transfert proportionnelle		<b>0,12 %</b>
- Format papier	<i>minimum</i>	<b>25,80</b>
	<i>maximum</i>	<b>300,00</b>
- Télétransmis	<i>minimum</i>	<b>0,12 %</b>
	<i>maximum</i>	<b>19,92</b>
		<b>192,00</b>
• Frais de correspondant		<b>25,68</b>
<i>(tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (OUR))</i>		

• Avis d'opéré		<b>3,00</b>
• Coordonnées incomplètes ou erronées		<b>21,00</b>
• Commission « devise déplacée » <i>(devise différente de celle du pays de destination)</i>		<b>6,96</b>
• Confirmation SWIFT par fax		<b>25,80</b>
• Commission de non qualité des données		<b>4,80</b>

### Chèque émis - paiement

• Commission de chèque		<b>20,40</b>
• + Commission de transfert format papier		<b>VOIR CI-AVANT</b>
• Commission d'impayé		<b>48,00</b>

### Effet de commerce à l'émission

• Commission proportionnelle à l'émission		<b>0,18 %</b>
	<i>minimum</i>	<b>48,00</b>
	<i>maximum</i>	<b>240,00</b>
• + Commission de transfert format papier		<b>VOIR CI-AVANT</b>



## Règlement en provenance de l'étranger - EXPORT

### Virement international hors SEPA

• Commission de rapatriement	21,00
• Avis d'opéré	3,00
• Commission de non qualité des données	11,40

### Chèque reçu - encaissement

• Crédit immédiat ( <i>sauf bonne fin</i> )		0,12 %
- Commission d'encaissement ( <i>sous conditions<sup>(1)</sup></i> )		
	<i>minimum</i>	24,00
	<i>maximum</i>	144,00
- Commission d'impayé		48,00
• Crédit après encaissement		0,12 %
- Commission d'encaissement		
	<i>minimum</i>	31,80
	<i>maximum</i>	189,60
	+ frais de port	46,20
- Commission d'impayé		48,00
	+ avis de sort	24,00

<sup>(1)</sup> Opération possible : En EUR avec : Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni (EUR et GBP) et Suisse (EUR et CHF) - En USD avec : les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège

### Effet de commerce à l'encaissement

• Commission proportionnelle		0,12 %
	<i>minimum</i>	31,80
	<i>maximum</i>	190,98
	+ frais de port	46,20
	+ avis de sort	24,00

**Zone EEE** : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

**Zone SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

**Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

# RÉSOUUDRE UN LITIGE

## Exprimer une réclamation

### La SBE : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Qualité**.

Par courrier	Par téléphone
SBE Banque Populaire Service Qualité 22 rue de Courcelles 75008 PARIS	<b>01 56 69 89 00</b> (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Nous nous engageons à vous répondre sous 30 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

### Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du **Service Qualité de la SBE**, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

#### Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

# POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE



## **SBE COMITÉS D'ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONNELS**

**Tél. : 01 56 69 89 11\***

**Fax : 01 45 63 26 57**

*\*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.  
Numéro également valable depuis l'étranger.*

*Courriel : [associations.sbe@banque-sbe.fr](mailto:associations.sbe@banque-sbe.fr)*



## **NETSBE ET SBECONNECT**

La consultation, la gestion de vos comptes  
et vos opérations via internet, sur mobile,  
tablette et ordinateur 24h/24 et 7j/7  
**[www.netsbe.fr](http://www.netsbe.fr)**

## **SBE BANQUE POPULAIRE**

SA régie par les articles L.511-I et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 € - RCS Paris 482 656 147. APE 6419Z - TVA N°FR 80 482 656 147. Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. Siège social : 22 rue de Courcelles, 75008 PARIS. Tél. 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Imprimé par Raynaud Imprimeurs  
13 rue de Johannes-Gutenberg - ZI - BP 90013  
79160 Coulonges-sur-l'Autize

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



VERSION : NOVEMBRE 2019



/ Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)